

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de VILLECROZE

DOSSIER : N° DP 083 149 26 00029

Déposé le : 20/08/2026

Demandeur : AVENIR ENERGIES

Nature des travaux : panneaux photovoltaïques
en surimposition de toiture

Sur un terrain sis à : 1952 Route de Draguignan
à VILLECROZE (83690)

Référence(s) cadastrale(s) : 149 AI 662

ARRÊTÉ

d'opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de VILLECROZE

Le Maire de la Commune de VILLECROZE

VU la déclaration préalable présentée le 20/08/2026 par AVENIR ENERGIES,
VU l'objet de la déclaration :

- pour l'installation de panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture
- sur un terrain situé : 1952 Route de Draguignan à VILLECROZE (83690)
- pour une surface de plancher créée de 0 m²;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 février 2026,

Considérant le permis de construire PC 083 149 89 AC017 accordé le 31 octobre 1989,
Considérant le procès-verbal de récolement effectué le 12 janvier 1993 précisant que les bâtiments ne sont pas conformes au projet accordé : garage transformé en habitation sans autorisation, non-conformité des ouvertures, de la hauteur de la construction, de l'implantation, constructions non soumises à autorisation préalables,
Considérant que les travaux projetés sont réalisés sur une construction irrégulière n'ayant fait l'objet de régularisation,
Considérant ainsi que, le projet ne peut être autorisé,

ARRÊTE

La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision d'**opposition** pour les motifs susmentionnés à l'article 2. Vous ne pouvez donc pas entreprendre vos travaux.

VILLECROZE, le
Le Maire, Vincent BASTIEN



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.